





LANCEMENT BOUQUET 2

LES ÉTAPES CLÉS DU DISPOSITIF

Décision de la collectivité d'étudier un ou plusieurs **bâtiments**

Jusqu'au 01/03/2025



Adhésion de la collectivité au groupement de commandes du SDE 24

SANS ENGAGEMENT

AIDER À LA DÉCISION

Décision de la collectivité de lancer le projet de rénovation

A partir du 01/06/2025



Adhésion de la collectivité à la convention d'accompagnement du SDE 24

Délibération de la collectivité validant le programme de travaux

Adhésion de la collectivité à la convention de

financement Intracting* du SDE 24 (facultatif)

Engagement des travaux après notification des subventions

**Les délais sont donnés à titre indicatif.

FACILITER L'ACTION

Réalisation ou mise à jour d'études énergétiques

- > Pré-diagnostics
- > Audits
- Notes d'opportunité et de faisabilité sur des solutions de production d'éneraies renouvelables (chaleur et photovoltaïque)

Présentation des scénarios et des investissements prévisionnels

- > Orientation vers un choix de scénario de rénovation pour le bâtiment ciblé
- > Accompagnement à la recherche de subventions et de solutions de financement
- > Estimation du coût global de l'opération et du calendrier prévisionnel

Consultation de la Maîtrise d'œuvre (MOE)

- > Étude et conception du projet de rénovation
- > Présentation de l'Avant-Projet Définitif (APD)
- > Mise à jour du plan de financement et du calendrier

FACTURATION MOE

Lancement du projet de rénovation

- > Dépôt des demandes d'autorisations administratives (permis de construire, déclaration préalable...)
- > Accompagnement au dépôt des demandes de subventions

Consultation des entreprises de travaux

- > Rédaction du cahier des charge des travaux
- > Choix des entreprises de travaux
- > Démarrage des travaux et suivi du chantier jusqu'à sa réception finale

FACTURATION TRAVAUX ET PRESTATIONS SDE 24

ÉTUDES 3 À 6 MOIS

PROGRAMMATION 4 À 6 MOIS

TRAVAUX 6 À 18 MOIS**

Le contenu de cette publication n'engage que la responsabilité de son auteur et ne représente pas nécessairement l'opinion de l'Union européenne Ni la Banque européenne d'investissement ni la Commission européenne ne sont responsables de l'usage qui pourrait être fait des informations qui v figuren